

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 28 juin 2022

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe GUIGUEN.

Date de la convocation :
21 juin 2022

Date de l'affichage :
21 juin 2022

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Dalila DRIFF, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT,
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth DOMINGUEZ a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN
Madame Fabienne VAUGARNY a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS
Monsieur Tanguy FARRUGIA a donné pouvoir à Monsieur Bertrand COQUARD
Monsieur Benoît MONTAUT a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI,
Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE
Madame Marcile DAVID a donné pouvoir à Madame Dominique DUPUIS-GOYET
Monsieur Marc LEROUGE a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT

Secrétaire de séance : Madame Sophie STUCKI.

====*==*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 a été approuvé à la majorité : 30 voix pour et 3 voix contre (*Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE*)

====*==*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°22-068 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de fourniture de produits d'entretien pour les services municipaux pour les membres du groupement constitué des villes de Plaisir et des Clayes-sous-Bois avec la Société MISEREY REGNAULT NETTOYAGE SAS (MR. NET) de Beaumont-sur-Oise (95).

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et dans le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué le rabais défini dans l'acte d'engagement.

Pour la Ville des CLAYES SOUS BOIS, le montant total annuel des prestations pour la période initiale et pour chaque période de reconduction est défini comme suit : sans montant minimum annuel et avec montant maximum annuel de 165 000,00 € HT.

Soit, un montant maximum annuel, pour le groupement, de 265 000,00 € HT.

N°22-069 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 de l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 2 : viandes surgelées et produits surgelés. Les produits surgelés comprennent les pâtisseries les fruits et légumes, les plats élaborés et les produits traiteurs avec la Société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Cet avenant est pris afin de réajuster des prix inscrits au bordereau des prix unitaires.

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et des catalogues du fournisseur auxquels sera appliqué un rabais de 20 % sur les surgelés et 6 % sur le frais.

N°22-070 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 de l'accord-cadre de fourniture de denrées alimentaires. Lot 5 : Poissons surgelés avec la Société DISVAL de Châteauneuf-sur-Loire (45).

Cet avenant est pris afin de réajuster des prix inscrits au bordereau des prix unitaires.

Coût : Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires et des catalogues du fournisseur auxquels sera appliqué un rabais de 20 % sur les surgelés et 6 % sur le frais.

N°22-071 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec FM MEDIA de Wissous (91) pour l'organisation de deux animations Escape Games « Art » et Bon & Bio » le mercredi 13 avril 2022.

Ces animations sont destinées aux enfants fréquentant les accueils de loisirs Victor Hugo et Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 575,00 € (non assujetti à la TVA)

N°22-072 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat avec la Société STELASUD de Greasque (13) pour l'organisation d'un concert de Tribute James Brown le 25 juin 2022 au Parc de Diane dans le cadre des Clayescibels.

Coût : 18 500,00 € HT soit **19 517,50 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°22-073 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de programmation avec MJP – services annexes aux spectacles – de Beauvais (60) afin d'obtenir l'accès aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Noiret.

Le contrat est conclu d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Coût : Commission annuelle de 3 % sur les recettes HT engendrées par la vente de billet.

N°22-074 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de maintenance des applications Kaspersky – sélection Edition, Forcepoint, Aruba, Ucopia et HPE avec la Société PROTEGO Informatique d'Antony (92).

Le contrat est conclu pour un an à compter du 30 mars 2022 et est reconductible à tacite reconduction 4 fois maximum.

Coût : 2 745,50 € HT soit **3 294,60 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-075 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec l'Association LES YEUX D'ARTIFICE de Paris 5^{ème} pour l'organisation d'un spectacle « Les histoires de Madame Rêve » le 6 avril 2022.

Ce spectacle est destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs du Chêne Sorcier dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 400,00 € (non assujetti à la TVA)

N°22-076 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de programmation avec La Société d'Economie Mixte du Cinéma des 7 Mares d'Elancourt pour accéder aux copies cinématographiques auprès des distributeurs pour les deux salles de cinéma de l'Espace Philippe Noiret ;

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Coût : Commission annuelle : 9 600,00 € HT soit **11 520,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-077 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Missions de programmiste dans le cadre de la réhabilitation de locaux en Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) aux Clayes-sous-Bois avec la Société EMBASE de Paris 12^{ème}.

Coût : 15 150,00 € HT soit **18 180,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-078 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Objet : Convention avec l'association MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE de Paris 4^{ème} pour l'organisation d'un ciné-débat autour du film « Together we cycle » qui aura lieu le 12 avril 2022 à l'Espace Noiret.

Coût : 150,00 € net

**N°22-079 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Objet : Cession d'un véhicule du parc municipal « Renault Clio » immatriculé 397 CHM 78 au profit de la société DML AUTO de Méré (78).

Recette : 150,00 € net

**N°22-080 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Avenant n°2 au contrat de cession pour le spectacle « Vida » avec la Compagnia Javier Aranda de Zaragoza (Espagne).
Cet avenant est pris en raison d'un nouveau montant de cession.

Coût : Spectacle : 1 600,00 € HT
Frais de déplacement : 350,00 € HT
Total : 1 950,00 € HT soit **2 359,50 € TTC** (TVA 21 %)

**N°22-081 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché pour l'exploitation et la maintenance des installations de ventilation, traitement d'air et de climatisation avec la Société ENERCHAUF de Nanterre (92).

Coût : Le marché est conclu pour une maintenance préventive dont le montant annuel forfaitaire s'élève à 44 794,00 € HT soit **53 752,80 € TTC** (TVA 20 %).

Pour la maintenance curative le montant annuel dépend des quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés au bordereau des prix sans minimum annuel et avec un maximum annuel de 20 000,00 € HT. Si l'une des pièces requises pour l'exécution de la prestation n'est pas inscrite au bordereau des prix, un devis sera chiffré par le prestataire.

**N°22-082 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement pour l'implantation du dispositif de vidéoprotection sur la ville des Clayes-sous-Bois avec la Société PORTECN@ du Chesnay.

Coût : 5 350,00 € HT soit 6 420,00 € TTC (20 %)

**N°22-083 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de food truck avec la Société OKAMI NO ENKAI SISE de Liffré (35) dans le cadre du festival Geek'Up les 21 et 22 mai 2022 dans le Parc de Diane.

Recette : Droit de stationnement : 136,00 € net

N°22-084 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la Sarl Missions-Cadre d'Annemasse (74) pour la formation des agents techniques au risque électrique afin de les habiliter au « BS BE Manœuvre ». Cette formation se tiendra le 15 avril 2022 en mairie et concernera 10 agents.

Coût : 680,00 € (non soumis à la TVA)

**N°22-085 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 13 -15 et 16 avril 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Et ta mère on en fait quoi ? ».

Coût : 403,63 € (salaire brut)

**N°22-086 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 14 au 16 avril 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Et ta mère on en fait quoi ? ».

Coût : 488,33 € (salaire brut)

**N°22-087 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Missions de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Jean Jaurès avec la Société Qualiconsult de Guyancourt.

Coût : 15 200,00 € HT soit 18 240,00 € TTC (TVA 20 %)

**N°22-088 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'école Jean Jaurès avec l'agence Raviol de Deuil la Barre (95).

Cet avenant est pris afin d'arrêter le montant forfaitaire de rémunération du maître d'œuvre et le coût définitif des travaux.

Coût : Le montant de forfait de rémunération, pour la mission de base avec un taux de rémunération est de 8,80 %, est de 226 914,48 € HT.

Le montant de forfait de rémunération, pour la mission complémentaire OPC avec un taux de rémunération de 1,50 %, est de 38 678,60 € HT.

Le montant total de la mission complète de la maîtrise d'œuvre est donc rémunéré par un prix ferme forfaitaire de 265 593,08 € HT soit **318 711,70 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-089 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec Mme Wendy LEFORT, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 15 avril 2022 aux Communs du Château lors du concert « Natascha ROGERS ».

Coût : 205,02 € (salaire brut)

**N°22-090 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Anthony JAMBON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 15 avril 2022 aux Communs du Château lors du concert « Natascha ROGERS ».

Coût : 193,68 € (salaire brut)

**N°22-091 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Pedro BARRIOS, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 15 avril 2022 aux Communs du Château lors du concert « Natascha ROGERS ».

Coût : 194,48 € (salaire brut)

**N°22-092 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec Mme Natascha ROGERS, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 15 avril 2022 aux Communs du Château lors du concert « Natascha ROGERS ».

Coût : 195,91 € (salaire brut)

N°22-093 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Sébastien TOURNOIS, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 15 avril 2022 aux Communs du Château lors du concert « Natascha ROGERS ».

Coût : 196,56 € (salaire brut)

N°22-094 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 20 au 23 avril 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle musical « Gouttes de son ».

Coût : 594,65 € (salaire brut)

N°22-095 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier -

Objet : Convention avec la SAS MONKEY KWEST de Paris 18^{ème} pour une animation d'Escape Game Géant le 27 avril 2022 au Parc de Diane dans le cadre d'une animation familiale lors des vacances de Printemps en direction des clétiens.

Coût : 2 303,00 € HT soit 2 430,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-096 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture, installation et maintenance de moyens d'impression. Lot n°1 : Presse numérique couleur et copieur multifonctions couleurs avec la Société SHARP Business Systems France de Roissy Charles de Gaulle (95).

Cet avenant est pris afin de remplacer un appareil d'impression qui a subi de nombreuses avaries nécessitant l'intervention du prestataire.

Le remplacement de ce matériel n'engendre aucune incidence financière supplémentaire.

N°22-097 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Association VITTOZ IRDC de Paris 12^{ème} pour la formation des agents de la crèche Winnicott le 25 mai 2022 sur le thème « Communication bienveillante – communication non violente ».

Coût : 1 090,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-098 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier -

Objet : Convention avec l'Association PARALLEL THEATRE de Paris 18^{ème} pour deux représentations du spectacle « Ecrans » le 24 mai 2022 à l'Espace Noiret.

Ce spectacle de prévention autour de la question des écrans est destiné aux collégiens de la ville.

Coût : 2 300,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-099 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation

Objet : Convention avec la société N'JOY de Roubaix (59) pour une animation « Escape Game – Itzan » le 26 avril 2022 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 397,15 € HT soit 419,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22-100 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports -

Objet : Convention de mise à disposition ponctuelle, à titre gratuit, d'installation sportive (grande salle du gymnase Jean Guimier) avec l'association des Musulmans des Clayes-sous-Bois les 1^{er} ou 2 mai 2022.

N°22-101 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier -

Objet : Convention partenariale avec l'association VPX Boxe de Villepreux pour quatre séances (2h) d'animation de découverte de la boxe anglaise en direction du public 11-17 ans dans le cadre du programme de vacances de printemps.

Les séances se dérouleront les 27 avril et 4 mai 2022 à l'Espace Sportif Thierry Gilardi.

Coût : 30,00 €/heure x 8 h = 240,00 € (non assujetti à la TVA)

N°22-102 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité et restauration des tours des Communs du Château au Parc de Diane avec l'Atelier d'Architecture Richard Duplat de St-Cyr-l'Ecole.

Cet avenant est pris car, au vu de la situation sanitaire actuelle de la COVID-19 qui a fortement impacté toute l'équipe de la société DUPLAT, il convient d'ajuster la date de début d'exécution de la prestation, pour la tranche ferme ainsi que pour le délai d'affermissement de la tranche optionnelle.

L'article 5 de l'acte d'engagement est ainsi modifié « le marché de maîtrise d'œuvre débute à compter de la notification de l'acte d'engagement et son exécution débute à compter du 7 mars 2022 ».

L'article 4 de l'acte d'engagement est ainsi modifié « la tranche optionnelle sera affermée dans un délai de 6 moi à compter du 7 mars 2022 »

Les délais d'exécution des différents éléments de mission des tranches ferme et optionnelle demeurent inchangés.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché

N°22-103 : DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objet : Tarifs de stationnement réservés aux commerçants de la ville.

Les tarifs se présentent sous forme d'abonnement annuel à souscrire, à la discrétion des commerçants.

Les tarifs sont applicables à compter de la date rendant exécutoire cette décision.

Recette :

- abonnement à 25€/mois pour stationner sur les places actuellement payantes du domaine public sur toute la ville et pour une place par commerce.

- abonnement à 10€/mois pour stationner dans le parking couvert de l'avenue Jules Ferry et pour une place de commerce.

Un titre de recette sera envoyé mensuellement à chaque commerçant souscripteur de l'abonnement.

N°22-104 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Contrat de mise à disposition d'une plateforme avec prestations de support et expertise dans le cadre de la gestion des emprunts propres, des emprunts garantis et de la dette avec la Société FINANCE ACTIVE de Paris 2^{ème}.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Coût : la 1^{ère} année, le montant du marché s'élève à **7 500,00 € HT** dont les frais de mise en service pour 1 750,00 € correspondant au paramétrage, mise en ligne et formation.

A partir de la 2^{ème} année et ce, jusqu'au terme du marché, le montant annuel sera de **5 750,00 € HT** (TVA 20 %).

N°22-105 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service Citoyenneté – Affaires Générales -

Objet : Contrat de prestation de service pour assurer la fanfare de la commémoration des cérémonies du 8 mai 1945 le 8 mai 2022 avec la Société FETE EXPRESS de Lissy (77).

Coût : 1 295,00 € HT soit **1 366,22 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°22-106 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°1 au marché de remplacement des menuiseries extérieures dans les écoles maternelles Langevin, Bretechelle, Briquet, l'école élémentaire Hugo, gymnase Guimier et sur l'aire d'accueil des gens du voyage avec tranche optionnelle pour les menuiseries extérieures du logement de l'école Bretechelle avec la Société NORBA Ile-de-France Nord d'Aulnay-sous-Bois (93).

L'article 6 de l'acte d'engagement du marché imposait au prestataire un délai d'exécution des travaux de 5 semaines, soit 2 semaines pour la tranche ferme (vacances printemps du 25/4 au 6/5/22) et de 3 semaines pour la tranche optionnelle (7 au 28/7/22). Il n'était pas prévu de période de préparation du chantier.

Cependant une erreur de plume a été constatée à cet article 6 concernant la préparation du chantier. En effet, l'acheteur public ne l'avait pas prévu mais au vu de la prestation de menuiserie extérieure exigée, il s'avère nécessaire d'imposer au prestataire une période de préparation de chantier d'au moins 1 mois au commencement de chaque tranche (ferme et optionnelle).

En sus, il convient d'ajuster les délais d'exécution des travaux imposés par l'acheteur public à l'article 6 de l'acte d'engagement. En effet, en raison du contexte sanitaire actuel lié au COVID-19, ayant un impact sur les délais d'approvisionnement et de livraison des matériaux pour l'exécution des prestations prévues au marché public, il s'avère nécessaire de prolonger les délais d'exécution des travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle, et ce conformément à l'article 19.2 du CCAG-travaux.

Ces ajustements font l'objet de cet avenant.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché

N°22-107 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation

Objet : Convention avec la Société PART'MUSIQUE de Chailly-en-Bière (77) pour l'organisation d'un atelier collectif « Initiation et découverte de la batterie – Poum Tchak Académie » les 11 et 18 mai 2022 (2 heures par jour) et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Marcel Pagnol dans le cadre des activités de l'ALSH.

Coût : 350,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-108 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec CIRIL GROUP SAS de Villeurbanne (69) pour former une gestionnaire des ressources humaines à l'utilisation du logiciel CIRIL pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Cette formation se déroulera le 25 mai (durée 6h30) en visio-conférence Teams.

Coût : 1 090,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-109 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Petite Enfance -

Objet : Contrat avec La Ferme Pédagogique Itinérante « Les Zart'nimaux » de Serazereux (69) pour une représentation du spectacle « Les Zart'nimaux » le 2 juin 2022 à l'Espace D. W. Winnicott et destiné aux enfants et à leurs assistantes maternelles fréquentant le Relais Assistantes Maternelles.

Coût : 910,00 € net (dont 70,00 € de forfait de déplacement)

N°22-110 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Petite Enfance -

Objet : Contrat avec La Ferme Pédagogique Itinérante « Les Zart'nimaux » de Serazereux (69) pour une représentation du spectacle « Les Zart'nimaux » le 3 juin 2022 à l'Espace D. W. Winnicott et destiné aux enfants et à leurs assistantes maternelles fréquentant la Crèche Familiale et le Multiaccueil.

Coût : 910,00 € net (dont 70,00 € de forfait de déplacement)

N°22-111 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la

société WALL STREET HOT DOG de St-Rémy-de-Provence (13) dans le cadre du festival Geek'Up 2022 les 21 et 22 mai 2022 dans le Parc de Diane.

Recette : Droit de stationnement : **136,00 €**

N°22-112 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 9 et 10 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Monsieur Lune » et pour une prestation technique les 12 et 13 mai 2022 lors du spectacle « Le petit dernier » à l'Espace Noiret.

Coût : **958,00 €** (salaire brut)

N°22-113 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 9 et 10 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Monsieur Lune » et pour une prestation technique les 12 et 13 mai 2022 lors du spectacle « Le petit dernier » à l'Espace Noiret.

Coût : **1 000,00 €** (salaire brut)

N°22-114 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 9 et 10 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Monsieur Lune ».

Coût : **296,71 €** (salaire brut)

N°22-115 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat avec la Société IBS'ON de Paris 8^{ème} pour la maintenance du faisceau Hertzien informatique.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et sera reconduit par tacite reconduction par période d'un an.

Coût : **7 600,00 € HT soit 9 120,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-116 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la société « Meet & Meat » de Limay (78) dans le cadre du festival Geek'Up 2022 les 21 et 22 mai 2022 dans le Parc de Diane.

Recette : Droit de stationnement : **136,00 €**

**N°22-117 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Travaux de restructuration partielle du réseau informatique du couloir de liaison de la mairie avec la Société GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE (GSE) de Montigny-les-Cormailles (95).

Coût : 29 763,90 € HT soit **35 716,68 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-118 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de cession avec l'entreprise AZ PROD de Tours (37) pour l'organisation du concert « Goldmen » le 25 juin 2022 dans le Parc de Diane dans le cadre du Festival « Les Clayescibels ».

Coût : 25 000,00 € HT soit **26 375,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

**N°22-119 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat d'assurance tous risques d'intempéries ou d'indisponibilité avec la Société SARRE & MOSELLE de Sarrebourg (57) dans le cadre du festival de musique Les Clayescibels 2022.

Le contrat prend effet à sa date de notification et s'achève à la fin de l'exécution de la prestation, soit au 25 juin 2022 à 23h59.

Coût : 5 166,05 € HT soit **5 636,89 € TTC**

En cas de sinistre, une cotisation complémentaire, hors frais, de 902,47 € HT soit 983,69 TTC sera due au titre du contrat.

N°22-120 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec CIRIL GROUP SAS de Villeurbanne (69) pour former un gestionnaire des ressources humaines à l'utilisation du logiciel CIRIL pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Cette formation se déroulera le 25 mai (durée 6h30) en visio-conférence Teams.

Cette décision annule et remplace la décision n°22-108 du 4/5/2022 en raison d'une erreur de plume dans le montant de la prestation.

Coût : **350,00 € net** (non assujetti à la TVA)

**N°22-121 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Objet : Contrat avec la Société DEL POZO de Chambourcy pour l'entretien du bassin de Diane (472 m²).

Le contrat comprend la fourniture et l'amendement de produit biologique ayant pour but de :

- répondre aux problèmes d'eutrophisation et d'envasement excessif et ramener la vie en rééquilibrant l'écosystème
 - précipiter dans le fond les matières organiques en suspension contenues dans l'eau
 - dégrader et minéraliser les boues et les vases organiques, réduisant ainsi leur volume
 - rééquilibre d'écosystème en corrigeant et stabilisant le pH autour de la neutralité, et en rectifiant les concentrations de NO₃, PO₄ et O₂ dissous,
 - éclaircir l'eau
 - réduire la poussée algale,
 - favoriser l'élimination des polluants toxiques et des mauvaises odeurs
 - diminuer le développement des moustiques
 - favoriser le retour et le développement de la vie aquatique
- Cet entretien sera effectué lors de deux passages (l'un en juin et le 2nd en octobre) et n'est pas reconductible.

Coût : 2 478,00 € HT soit **2 973,60 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-122 : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Contrat avec la Société DEL POZO de Chambourcy pour l'entretien de l'ensemble du parc d'arrosage automatique de la commune.

Le contrat a pour but d'assurer le maintien en état de fonctionnement de l'ensemble des installations (16 sites) et comprend les visites et essais nécessaires à savoir :

- vidange et hivernage des installations à l'automne,
- visite intermédiaire au mois de juillet
- mise en route des installations au printemps
- vérification du fonctionnement des arroseurs et le réglage si nécessaire
- vérification du fonctionnement manuel et électrique des électrovannes,
- réglage des programmeurs
- Changement des pièces défectueuses (fourniture non comprise)
- entretien des installations, y compris le déplacement et la main d'œuvre aux visites de contrôle
- intervention sous 24 h

Le contrat est conclu pour un an.

Coût : 2 478,00 € HT soit **2 973,60 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-123 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Souscription d'un prêt de 2 000 000,00 € auprès du Crédit Mutuel afin de financer les projets d'investissement 2022 en conformité avec les crédits budgétaires en cours.

Coût :

- Montant initial : 2 000 000 € + 5 000€ pour frais de dossier
- Départ : 05/06/2022
- Maturité et périodicité : 05/03/2036 (14 ans) trimestriel
- Durée d'amortissement : 168 mois
- Base de calcul et taux d'intérêts : 365/12 (taux fixe à 0.750 % l'an)

Le prêt est consenti jusqu'au 05/03/2036 et s'amortira sur 14 ans à compter du 05/06/2022 date du début d'amortissement du prêt.

N°22-124 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Tarif d'un droit de stationnement pour un food truck dans le cadre du Festival de musique les Clayescibels le 25 juin 2022.

Recettes : 300,00 € net

N°22-125 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Travaux de désamiantage et de démolition de l'auvent de l'école élémentaire Jean Jaurès avec la Société DESNEUX TP de Sarcelles (95).

Coût : 15 296,00 € HT soit 18 355,20 € TTC (TVA 20 %)

N°22-126 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Acte d'engagement pour la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des services techniques de la ville avec la Société AS-TECH SOLUTIONS de Lattes-Boirargues (34).

La prestation comprend : les logiciels, les interfaces, l'installation, le matériel, l'accompagnement et les formations.

La maintenance étant offerte la 1^{ère} année puis 3 027,00 € HT/an.

Coût :

- Logiciel : 8 602,00 € HT soit 10 322,40 € TTC (TVA 20 %)
- Interfaces : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC (TVA 20 %)
- Installation : 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC (TVA 20 %)
- Matériel : 1 135,00 € HT soit 1 362,00 € TTC (TVA 20 %)
- Accompagnement : 3 180,00 € soit 3 816,00 € TTC ((TVA 20 %)
- Formations : 6 360,00 net (non assujetti à la TVA)

N°22-127 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse et Vie de Quartier -

Objet : Convention avec l'Association RESSY de Montigny-le-Bretonneux pour l'animation d'un projet intitulé « Intermède » et destiné aux collégiens de la ville.

Cette animation aura lieu le 24 mai 2022 pour les classes de 4^{ème} et a pour but de sensibiliser les jeunes sur les risques liés aux écrans (addictions liées aux jeux vidéo, le cyber harcèlement, le droit à l'image et les risques liés aux réseaux sociaux et leur confidentialité).

Il y aura 2 représentations (une le matin, la seconde l'après-midi) et le soir à 20h30 sous la forme d'un ciné-débat avec les parents sur le même thème.

Coût : 600,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°22-128 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 17 au 20 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle intitulé « Fabrik ».

Coût : 508,88 € (salaire brut)

N°22-129 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 17 au 20 mai 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle intitulé « Fabrik ».

Coût : 385,00 € (salaire brut)

N°22-130 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention avec ALTAIL CONFERENCES Sarl de Nîmes (30) pour l'organisation de six conférences avec projection les 11 novembre, 15 décembre 2022, 6 janvier, 3 février, 17 et 31 mars 2023 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : Forfait/séance : 663,51 € HT soit 700,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°22- 131: DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Régie publicitaire chargée de la gestion des insertions dans les publications municipales de la ville avec la Société CITHEA COMMUNICATION DE Paris 16^{ème}.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires

S'agissant d'une régie publicitaire, le titulaire perçoit des recettes publicitaires auprès des annonceurs et verse une partie de ses recettes commerciales à la ville : versement. Celui-ci est calculé sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires HT réalisé par la commercialisation des espaces publicitaires.

Le prestataire s'engage à verser 18 000 € HT minimum par an pour le magazine municipal et le guide de la ville.

Le taux de versement demandé par la ville sur les recettes publicitaires générées sur :

- le magazine municipal, devra être supérieur à 50 % du chiffre d'affaires HT réalisé. Ainsi le prestataire s'engage à verser 60 % du chiffre d'affaires HT réalisé.
- le guide de la ville, sera fixé librement par le candidat par un pourcentage du chiffre d'affaires HT réalisé. Ainsi, le prestataire s'engage à verser 5 % du chiffre d'affaires HT réalisé.

N°22-132 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la société « La Romasia » de Magny-en-Vexin (95) dans le cadre du festival Les Clayescibels 2022 le 25 juin 2022 dans le Parc de Diane.

Recette : Droit de stationnement : 300,00 €

N°22-133 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Convention d'occupation du domaine public pour de la restauration de foodtruck avec la société « Meet & Meat » de Limay (78) dans le cadre du festival Les Clayescibels 2022 le 25 juin 2022 dans le Parc de Diane.

Recette : Droit de stationnement : **300,00 €**

N°22-134 :DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec la Société CIRIL GROUP SAS de Villeurbanne (69) pour former une gestionnaire des ressources humaines à la maîtrise du logiciel CIRIL pour la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Cette formation se tiendra le 16 juin 2022 en visio-conférence.

Coût : **350,00 € net (non assujetti à la TVA)**

N°22-135 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Modification de deux tarifs de la saison culturelle 2022/2023 à savoir :

- Abonnement jeune public pour le cinéma
- Enfants moins de 12 ans pour le spectacle

Ces tarifs sont applicables à compter du 27 juin 2022.

Recettes :

Tarifs actuels

Type de tarif	Plein	Réduit	Abonnés	Abonnés jeune public
A	30 €	25 €	21 €	
B	22 €	18 €	15 €	
C	10 €	7 €	5 €	4 €
D	5 €			

Nouveaux tarifs à partir du lundi 27 juin 2022

Type de tarif	Plein	Réduit	Abonnés	Abonnés jeune public	Enfants moins de 12 ans
A	30 €	25 €	21 €		
B	22 €	18 €	15 €		8 €
C	10 €	7 €	5 €	3 €	4 €
D	5 €				4 €

N°22-136 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études de diagnostic dans le cadre de

la réhabilitation de locaux en Maison de Santé Pluridisciplinaire aux Clayes-sous-Bois avec la Société LE GUYADER ENGINEERING ARCHITECTURE Sarl de Mareil-Marly.

Coût : 11 500,00 € HT soit **13 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-137 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Convention de partenariat avec le magasin CULTURA sis 90, avenue Henri Barbusse et la ville pour le prêt de matériel d'éveil musical (2 coffrets découvertes éveil et 2 djembes shiver baby) dans le cadre du festival des Clayescibels le 25 juin 2022.

Coût : assurance pour couvrir le prêt de matériel : **139,96 €**

N°22-138 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de service d'utilisation du progiciel Marcoweb en mode hébergé avec la Société AGYSOFT de Grabels (34).

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Coût : Forfait annuel : 7 236,00 € HT soit **8 683,20 € TTC** (TVA 20 %)

====*==*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2022-029 : COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF) et 3 voix contre (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2 : Approuve le Compte de Gestion 2021 établie par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur.

2022-030 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour (Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil Municipal et n'a pas pris part au vote) et 6 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : Constate les identités de valeurs entre le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 ;

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

- Dépenses : 10 439 455,52 €
- Recettes : 5 165 062,77 €

ARTICLE 3 : Arrête les résultats de clôture tels que résumés ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	23 919 085,76 €	4 640 686,87 €	28 559 772,63 €
Recettes	26 616 294,74 €	9 176 165,49 €	35 792 460,23 €
Résultat de l'exercice	2 697 208,98 €	4 535 478,62 €	7 232 687,60 €
Report exercice antérieur	400 000,00 €	563 426,69 €	963 426,69 €
Résultat cumulé	3 097 208,98 €	5 098 905,31 €	8 196 114,29 €
Restes à réaliser : dépenses		10 439 455,52 €	10 439 455,52 €
Restes à réaliser : recettes		5 165 062,77 €	5 165 062,77 €
Résultat global	3 097 208,98 €	- 175 487,44 €	2 921 721,54 €

ARTICLE 4 : Approuve le Compte Administratif 2021 du budget principal de la Ville qui laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire et ses annexes.

2022-031 : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF) et 3 voix contre (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Investissement Compte R/001 : 5 098 905,31€.
- Investissement Compte R/1068 : 2 500 000,00 €
- Fonctionnement Compte R/002 : 597 208,98 €

ARTICLE 2 : Les inscriptions budgétaires seront portées au budget supplémentaire 2022.

2022-032 : PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 d'un montant maximum de 1 039 264 €, et plafonnée à 50% du montant restant à la charge de la commune.

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel des opérations suivantes sur l'exercice 2022 :

- Les travaux d'agencement et d'aménagement des écoles :
Montant global (€ HT) : 385 257.47 € totalement financé par la commune
Montant sollicité du Fonds de concours : 171 787 €
- La confortation et la restauration des 2 tourelles Parc de Diane :
Montant global (€ HT) : 256 436 € totalement financé par la commune
Montant maximum du Fonds de concours : 128 218 €
- Les travaux Ecole Jean Jaurès :
Montant global (€ HT) : 439 255.28 € totalement financé par la commune
Montant maximum du Fonds de concours : 219 627.64 €

ARTICLE 3 : Les années suivantes sera présentée une délibération retraçant le plan de financement.

2022-033 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES (SQY) POUR LA GESTION DE LA PROPRIETE URBAINE ET DU FLEURISSEMENT SUR LES VOIES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 30 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**2022-034 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROVISOIRE 2022 DE GRDF
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 DE GRDF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public dû part GRDF pour l'année 2022 à 1 609,00 euros.

2022-035 : RACHAT DU MANITOU – MANISCOPIC – N° DE SERIE 12045

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession pour vente du Manitou au profit de la Société CFM – 2 rue Conti – 95031 JOUY LE MOUTIER, pour un montant de 10 000 € HT.

ARTICLE 2 : La recette sera imputée au budget de la Ville.

2022-036 : ADHESION ANNUELLE A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'adhérer à l'ALEC SQY

2022-037 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Constate que les orientations du projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé des Clayes-sous-Bois ont été présentées dans le document joint à la présente délibération et débattues,

ARTICLE 2 Prend acte de la tenue du débat d'orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sur la base du document de présentation ci-annexé.

ARTICLE 3 : Précise que la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines soumettra à débat les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Ville des Clayes-sous-Bois lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire,

2022-038 : SUPPRESSION DE LA DELIBERATION N°07-080 DU 27 SEPTEMBRE 2007 RELATIVE AU MAINTIEN DES DECLARATIONS PREALABLES POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES (HORS SITE PROTEGES) ET MAINTIEN DES PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 27 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF)

ARTICLE 1 : DECIDE de ne plus soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable à compter du 1^{er} juillet 2022, sur l'ensemble du territoire communal, Hors des cas prévus à l'article R421-12 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : DIT que dans le périmètre des cinq-cents mètres des Monuments Historiques, l'édification de clôtures restent soumises à déclaration préalable, conformément à l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme,

ARTICLE 3 : DIT que la dispense de déclaration préalable pour les clôtures hors périmètre de protection des monuments historiques, n'est pas une dérogation au respect du règlement du Plan local d'urbanisme approuvé le 11 avril 2013,

ARTICLE 4 : DECIDE de soumettre les démolitions à permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,

ARTICLE 5 : DIT qu'une mise à jour du Plan Local d'urbanisme doit être prise par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

2022-039 : ACCEPTATION DU PRINCIPE DE RETROCESSION DES PARCELLES AB 200 ET AB202 SITUEES AVENUE JEAN JAURES ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'accepter le principe de rétrocession à titre gratuit de la parcelle AB 200 et de la parcelle AB 202, correspondant respectivement à une dépendance de l'avenue Jean Jaurès et à la rue dite du Gros Caillou,

ARTICLE 2 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ultérieur nécessaire à la réalisation de cette opération,

ARTICLE 3 : Décide de classer dans le domaine public communal, la parcelle AB 200 d'une surface d'environ 135 m² et la parcelle AB 202 d'une surface de 3940 m²,

2022-040 : INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'appliquer sur le territoire communal, les montants maximaux de base de la taxe locale sur la publicité extérieure,

ARTICLE 2 : Décide de fixer les tarifs comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
22 €	44 €	88 €	22 €	44 €	66 €	132€

ARTICLE 3 : Ces tarifs maximaux sont applicables par mètre carré et par an. La taxation se fait par face.

ARTICLE 4 : Décide de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs.

2022-041 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
Filière Administrative			
Adjoint administratif	7	+1	8
Filière Médico-sociale			
Agent social	12	+1	13
Filière Animation			
Adjoint d'animation	36	+1	37

ARTICLE 2 : Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2022-042 : CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – CHARTE ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve l'installation d'un Conseil Municipal d'Enfants (CME) avec son règlement de fonctionnement et sa charte.

2022-043 : AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide de verser la somme de 1 900,00€ TTC à la coopérative de l'école Jean -Jaurès pour le fonctionnement de la classe Ulis.

ARTICLE 2 : L'école s'engage à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

2022-044 : CONVENTION AVEC LA PISCINE INTERCOMMUNALE SALVADOR ALLENDE ENTRE LA COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES POUR SES CENTRES DE LOISIRS MATERNELLES, ELEMENTAIRES ET ADOLESCENTS PENDANT LA PERIODE DES VACANCES D'ÉTÉ 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise le maire à signer la convention pour l'accueil des centres de loisirs à la piscine intercommunale Salvador Allende pendant les vacances d'été 2022.

2022-045 : CONVENTION PORTANT ACCORD DE RECIPROCITE POUR L'ACCUEIL D'ELEVES SCOLARISES HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE AVEC LA COMMUNE DE PLAISIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la convention à passer avec la commune de Plaisir et autorise le Maire à la signer.

2022-046 : REPARTITION DES SUBVENTIONS D'AIDES AUX PROJETS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide d'allouer les subventions dans le cadre du dispositif « d'aides aux projets ».

ARTICLE 2 : Les associations bénéficiaires sont :

➤ **Dadoo Run Run**

Une subvention de **1000 €** est proposée afin de permettre à l'association d'organiser le Trail'Oween le 1^{er} novembre 2022. Cette course pédestre en forêt, dans une ambiance festive et conviviale (halloween), accessible à tous, vise la participation de plus de 500 coureurs adultes et enfants.

➤ **Les Clayes de la Gym**

Une subvention de **1500 €** est proposée pour aider l'association à financer les frais de déplacement des gymnastes des équipes qualifiées en Finales jeunes dans le cadre des compétitions organisées dans le Nord et dans le Lot et Garonne. Cette participation financière permet d'alléger les coûts pour les familles.

2022-047 : CONVENTION ENTRE LE COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS ILE-DE-France ET LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE MISE EN DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Comité Régional Sports Pour Tous Ile de France, représenté par son Président M. Alban MOUTIER (ayant donné délégation à Monsieur Daniel Belbachir), sis 46 avenue des Frères Lumières, 78190 Trappes

2022-048 : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION GOLDEN BLOCKS ET LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION SPORTIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Golden Blocks, représentée par son co-fondateur, M. Matthieu LAHAYE, sis 110 avenue Maréchal De Lattre de Tassigny, 94320 Thiais.

2022-049 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE AU GROUPE DE SCOUTS ET GUIDES DE France BOIS BATAILLE VILLEPREUX-LES CLAYES POUR L'ORGANISATION D'UN CAMP CET ETE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 32 voix pour (Madame Sophie STUCKI n'a pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1.200 € au
Groupe de Scouts et Guide de France Villepreux-Les Clayes

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 5 juillet 2022

Le Maire,




Philippe GUIGUEN